

BARROSE-Décédé, mardi, 16 août 1898. A 1:50 heures P. M. AUGUSTIN BERTIN BARROSE, âgé de 20 ans, natif de la paroisse St Bernard, Lac. Les parents, amis et connaissances des familles Barrose, Le Bino, Gonzalez, Barro, Mass, Boudet et Smith, ainsi que les étudiants en médecine de l'Université Tulane de la Louisiane, ont respectivement invités à une funéraille qui aura lieu mercredi, 17 août, à 4 heures P. M. de sa dernière résidence, No 513 rue Séguin, Alger.

John Bonnot. Entrepreneur de pompes funèbres



Esprit Bonnot, Directeur. No 623 RUE ST-ANNE. Téléphone No 1043.

F. Laudumiey & Co. Limited. 1128 Nord Remparts.



Pompes Funèbres. Nous faisons de l'embaumement sur spécialité.

PETITES ANNONCES. DEMANDE - Gargot expérimenté...

AMUSEMENTS. Parc Athlétique. FAULSTON & BEMA, directeur-entraîneur...

WEST END. CE SOIR CE NOIR. Mande de concert Mendelssohn.

CHICAGO. -AURA LIEN- SAMEDI, 20 AOUT. Aussi, le même jour, à St-Louis, Louisville et Cincinnati.

CHICAGO. -AURA LIEN- SAMEDI, 20 AOUT. Aussi, le même jour, à St-Louis, Louisville et Cincinnati.

CHICAGO. -AURA LIEN- SAMEDI, 20 AOUT. Aussi, le même jour, à St-Louis, Louisville et Cincinnati.

CHICAGO. -AURA LIEN- SAMEDI, 20 AOUT. Aussi, le même jour, à St-Louis, Louisville et Cincinnati.

CHICAGO. -AURA LIEN- SAMEDI, 20 AOUT. Aussi, le même jour, à St-Louis, Louisville et Cincinnati.

CHICAGO. -AURA LIEN- SAMEDI, 20 AOUT. Aussi, le même jour, à St-Louis, Louisville et Cincinnati.

CHICAGO. -AURA LIEN- SAMEDI, 20 AOUT. Aussi, le même jour, à St-Louis, Louisville et Cincinnati.

CHICAGO. -AURA LIEN- SAMEDI, 20 AOUT. Aussi, le même jour, à St-Louis, Louisville et Cincinnati.

CHICAGO. -AURA LIEN- SAMEDI, 20 AOUT. Aussi, le même jour, à St-Louis, Louisville et Cincinnati.

CHICAGO. -AURA LIEN- SAMEDI, 20 AOUT. Aussi, le même jour, à St-Louis, Louisville et Cincinnati.

CHICAGO. -AURA LIEN- SAMEDI, 20 AOUT. Aussi, le même jour, à St-Louis, Louisville et Cincinnati.

CHICAGO. -AURA LIEN- SAMEDI, 20 AOUT. Aussi, le même jour, à St-Louis, Louisville et Cincinnati.

CHICAGO. -AURA LIEN- SAMEDI, 20 AOUT. Aussi, le même jour, à St-Louis, Louisville et Cincinnati.

CHICAGO. -AURA LIEN- SAMEDI, 20 AOUT. Aussi, le même jour, à St-Louis, Louisville et Cincinnati.

CHICAGO. -AURA LIEN- SAMEDI, 20 AOUT. Aussi, le même jour, à St-Louis, Louisville et Cincinnati.

CHICAGO. -AURA LIEN- SAMEDI, 20 AOUT. Aussi, le même jour, à St-Louis, Louisville et Cincinnati.

FAITS DIVERS.

Température du 16 août 1898. Fahrenheit Centigrade. 7 h. du matin... 82 22. Midi... 90 32. 3 P. M... 90 32. 6 P. M... 88 31.

Mariages, fiançailles et décès. MARIAGES - Thomas Sims & Sylvia Holmes; Celestine Ralenois & Dorothee Appollone Laines; Eugène Azar & Marie Cornary Alfred Johnson & Bertha Kelly; Edward W. Ruel & Marie Rose Giambo; Joseph Joseph Dour & Alice Baker; Joseph Fallon & Antonia Longueue.

Naissances - Mmes J. K. McCann, Jr. une fille; W. Casin, un garçon; E. Joann, une fille; M. Pablo, un garçon; W. J. White, un garçon; W. G. Abadie, une fille; I. Egan, un garçon; W. J. Lohit, un garçon; E. Lippat, une fille; L. Broodmyer, un garçon; C. M. Hoborn, un garçon.

Décès - Mmes Sarah E. Hill, 30 ans, 400 rue State; Mmes Louis M. Grass, 30 ans, 827 Sixième; Mme Gertrude Miller, 1413 Lafayette; Mme Mary C. Laflamme, 39 ans, 124 Philip; Mathilde Hers, 33 ans, 1806 avenue Bonville; Mme Vve Catherine Kilmad, 64 ans, 2223 avenue Howard; Eugène Forrest, 1 mois, 2524 Front; Catherine Sciambra, 14 ans, 2500 Domaine; A. F. Johnson, 50 ans, 1026 Bourgogne; J. Joseph, 10 mois, 1713 avenue St-Charles; F. Pustinos, 38 ans, 1129 avenue St-Roch; Mme Vve George, 78 ans, Marais près Marigny; V. P. Sotelande, 6 jours, 1021, avenue Hagan; Marie Hill, 105 ans, 2528 avenue Tulane; J. T. Gautier, 28 ans, 1107 Dauphine G. Williams, 6 ans, Poplar et Gen'l Ogden; Velma Carmouch, 21 mois, Gretna; Lou; Mary Eleanor, 25 mois, 5 jours, 512 N. Roman.

Le capitaine Fayon et de l'Orchestre Mexicain. Deux jours, hier matin, une très agréable soirée, celle du capitaine Fayon, excellent chef d'orchestre mexicain, qui vient, durant toute la saison d'été, de charmer nos loisirs et de nous donner une superbe série de concerts et de soirées musicales. Il est parti, hier soir, avec ses cinquante musiciens.

Retour de M Leopold Levy, le grand marchand de la rue Canal. Tout le monde connaît, à la Nouvelle-Orléans, le grand magasin de tapis, nattes et objets d'ameublement et de fantaisie de M. Leopold Levy, rue Canal.

Le commerce avec les Antilles. La première réunion de nos industries commerciales, combinées sous l'appellation de "Progressive Union" qui devait avoir lieu au soir du 15, n'a pu avoir lieu à cause de la pluie. Elle aura lieu vendredi, sera un événement important appelé à donner un aide puissant à notre haut commerce.

Encore le chemin de fer du Fort Espagnol. Le préparatif pour le départ du régiment de soldats de couleur du Colège Crane, continuent ainsi que ceux qui ont rapport au départ, tant annoncés puis contrariés, des Texans de couleur à partir de la capitale.

Encore le chemin de fer du Fort Espagnol. Il paraît maintenant que le projet de ville Bimoraux les mailles attachées, qu'il ne peut être fait présentement contre la Compagnie du Fort Espagnol. Cette corporation vient d'obtenir de la Cour des Etats-Unis une injonction qui empêche momentanément d'arrêter les chars à vapeur.

Un duel entre femmes. Ce matin, un peu avant une heure du matin, Jacob Smith, le gardien de nuit du marché français, passait à l'angle de rue de la Poudre et Decatur, lorsqu'il a été attaqué par un inconnu. S'écarter à l'instant armé son revolver et se tira un coup sur son œillet qui a été enfoncé à toutes jambes. S'écarter à l'instant armé son revolver et se tira un coup sur son œillet qui a été enfoncé à toutes jambes.

Un duel entre femmes. Ce matin, un peu avant une heure du matin, Jacob Smith, le gardien de nuit du marché français, passait à l'angle de rue de la Poudre et Decatur, lorsqu'il a été attaqué par un inconnu. S'écarter à l'instant armé son revolver et se tira un coup sur son œillet qui a été enfoncé à toutes jambes.

Un duel entre femmes. Ce matin, un peu avant une heure du matin, Jacob Smith, le gardien de nuit du marché français, passait à l'angle de rue de la Poudre et Decatur, lorsqu'il a été attaqué par un inconnu. S'écarter à l'instant armé son revolver et se tira un coup sur son œillet qui a été enfoncé à toutes jambes.

Un duel entre femmes. Ce matin, un peu avant une heure du matin, Jacob Smith, le gardien de nuit du marché français, passait à l'angle de rue de la Poudre et Decatur, lorsqu'il a été attaqué par un inconnu. S'écarter à l'instant armé son revolver et se tira un coup sur son œillet qui a été enfoncé à toutes jambes.

Un duel entre femmes. Ce matin, un peu avant une heure du matin, Jacob Smith, le gardien de nuit du marché français, passait à l'angle de rue de la Poudre et Decatur, lorsqu'il a été attaqué par un inconnu. S'écarter à l'instant armé son revolver et se tira un coup sur son œillet qui a été enfoncé à toutes jambes.

Un duel entre femmes. Ce matin, un peu avant une heure du matin, Jacob Smith, le gardien de nuit du marché français, passait à l'angle de rue de la Poudre et Decatur, lorsqu'il a été attaqué par un inconnu. S'écarter à l'instant armé son revolver et se tira un coup sur son œillet qui a été enfoncé à toutes jambes.

Un duel entre femmes. Ce matin, un peu avant une heure du matin, Jacob Smith, le gardien de nuit du marché français, passait à l'angle de rue de la Poudre et Decatur, lorsqu'il a été attaqué par un inconnu. S'écarter à l'instant armé son revolver et se tira un coup sur son œillet qui a été enfoncé à toutes jambes.

Un duel entre femmes. Ce matin, un peu avant une heure du matin, Jacob Smith, le gardien de nuit du marché français, passait à l'angle de rue de la Poudre et Decatur, lorsqu'il a été attaqué par un inconnu. S'écarter à l'instant armé son revolver et se tira un coup sur son œillet qui a été enfoncé à toutes jambes.

Un duel entre femmes. Ce matin, un peu avant une heure du matin, Jacob Smith, le gardien de nuit du marché français, passait à l'angle de rue de la Poudre et Decatur, lorsqu'il a été attaqué par un inconnu. S'écarter à l'instant armé son revolver et se tira un coup sur son œillet qui a été enfoncé à toutes jambes.

Un duel entre femmes. Ce matin, un peu avant une heure du matin, Jacob Smith, le gardien de nuit du marché français, passait à l'angle de rue de la Poudre et Decatur, lorsqu'il a été attaqué par un inconnu. S'écarter à l'instant armé son revolver et se tira un coup sur son œillet qui a été enfoncé à toutes jambes.

Un duel entre femmes. Ce matin, un peu avant une heure du matin, Jacob Smith, le gardien de nuit du marché français, passait à l'angle de rue de la Poudre et Decatur, lorsqu'il a été attaqué par un inconnu. S'écarter à l'instant armé son revolver et se tira un coup sur son œillet qui a été enfoncé à toutes jambes.

Un duel entre femmes. Ce matin, un peu avant une heure du matin, Jacob Smith, le gardien de nuit du marché français, passait à l'angle de rue de la Poudre et Decatur, lorsqu'il a été attaqué par un inconnu. S'écarter à l'instant armé son revolver et se tira un coup sur son œillet qui a été enfoncé à toutes jambes.

Un duel entre femmes. Ce matin, un peu avant une heure du matin, Jacob Smith, le gardien de nuit du marché français, passait à l'angle de rue de la Poudre et Decatur, lorsqu'il a été attaqué par un inconnu. S'écarter à l'instant armé son revolver et se tira un coup sur son œillet qui a été enfoncé à toutes jambes.

Un duel entre femmes. Ce matin, un peu avant une heure du matin, Jacob Smith, le gardien de nuit du marché français, passait à l'angle de rue de la Poudre et Decatur, lorsqu'il a été attaqué par un inconnu. S'écarter à l'instant armé son revolver et se tira un coup sur son œillet qui a été enfoncé à toutes jambes.

Un duel entre femmes. Ce matin, un peu avant une heure du matin, Jacob Smith, le gardien de nuit du marché français, passait à l'angle de rue de la Poudre et Decatur, lorsqu'il a été attaqué par un inconnu. S'écarter à l'instant armé son revolver et se tira un coup sur son œillet qui a été enfoncé à toutes jambes.

Un duel entre femmes. Ce matin, un peu avant une heure du matin, Jacob Smith, le gardien de nuit du marché français, passait à l'angle de rue de la Poudre et Decatur, lorsqu'il a été attaqué par un inconnu. S'écarter à l'instant armé son revolver et se tira un coup sur son œillet qui a été enfoncé à toutes jambes.

Un duel entre femmes. Ce matin, un peu avant une heure du matin, Jacob Smith, le gardien de nuit du marché français, passait à l'angle de rue de la Poudre et Decatur, lorsqu'il a été attaqué par un inconnu. S'écarter à l'instant armé son revolver et se tira un coup sur son œillet qui a été enfoncé à toutes jambes.

Un duel entre femmes. Ce matin, un peu avant une heure du matin, Jacob Smith, le gardien de nuit du marché français, passait à l'angle de rue de la Poudre et Decatur, lorsqu'il a été attaqué par un inconnu. S'écarter à l'instant armé son revolver et se tira un coup sur son œillet qui a été enfoncé à toutes jambes.

Un duel entre femmes. Ce matin, un peu avant une heure du matin, Jacob Smith, le gardien de nuit du marché français, passait à l'angle de rue de la Poudre et Decatur, lorsqu'il a été attaqué par un inconnu. S'écarter à l'instant armé son revolver et se tira un coup sur son œillet qui a été enfoncé à toutes jambes.

Un duel entre femmes. Ce matin, un peu avant une heure du matin, Jacob Smith, le gardien de nuit du marché français, passait à l'angle de rue de la Poudre et Decatur, lorsqu'il a été attaqué par un inconnu. S'écarter à l'instant armé son revolver et se tira un coup sur son œillet qui a été enfoncé à toutes jambes.

Un duel entre femmes. Ce matin, un peu avant une heure du matin, Jacob Smith, le gardien de nuit du marché français, passait à l'angle de rue de la Poudre et Decatur, lorsqu'il a été attaqué par un inconnu. S'écarter à l'instant armé son revolver et se tira un coup sur son œillet qui a été enfoncé à toutes jambes.



Le capitaine Fayon et de l'Orchestre Mexicain.

TRIBUNAUX.

Cour Civile de District - P. J. McLaughlin vs George Fuller - action en recouvrement de \$141 sur un compte courant.

Henry Belle et J. Hardy et Cie vs J. Hardy - réclamation de \$141.50 sur des billets.

Donovan - procès exécutif de \$600. Joseph Hat' vs Rosalie Berbesse - procès exécutif de \$1100.

Successions de Mme Catherine Wilke et Ellen Tyan ont été ouvertes.

Deuxième Cour de Police Correctionnelle. Juge Henri Bezon.

Eva Miller - ivresse et bris de paix; \$250 d'amende ou 15 jours de prison.

Lottie Williams, Jennie Collins, Mary Healey, Joe Charlie, Jessie White, et autres - ivresse et bris de paix; \$5 d'amende ou 15 jours d'incarcération.

Miss ou caution: Mattie Meyers, actes de violence; James Nelson, Julie Yaris, actes de violence; Richard A. Balden, vol avec effraction.

Cour Criminelle de District. Section B - Juge J. C. Moise.

Condamnation: James Montgomery, alias Pecon, homicide; Henry Jackson, alias à main armée, 5 ans de travaux forcés; Geo. Brown, larcin, un an de travaux forcés.

Quantité forfait: Joseph G. DeQuones, accusé de détournement, a été forcé. Elle s'élevait à \$750 et avait été signée par S. Galloga.

En jugement: Ralph Blakely, Jerome Richardson, vol.

30 ans de travaux forcés. Le nègre James Montgomery, alias Pecon, condamné à la prison pour 30 jours, a été hier condamné par le juge Moise, à 20 ans de travaux forcés.

Le crime pour lequel Montgomery a été condamné a eu lieu le 25 avril dernier, 20 ans de travaux forcés, un nommé James O'Donnell, il avait tué celui-ci en lui tirant une balle de revolver.

Le désordre de vendredi passé aux Fair Grounds. Pour ce qui a trait aux actes d'insubordination de vendredi dernier, la poursuite publique est le colonel Crane, dont chacun sait le caractère flegmatique s'est servi du sabre et qu'il a été sérieusement tailladé trois des principaux meneurs.

On ignore comment le régiment volait, composé des Texans de couleur. Riche, dont on a vu à toute cette affaire, dont les conséquences seraient pu être fort graves.

Pavage en asphalte. L'ingénieur en chef Bell, hier, déclaré qu'il ne pourra parler de contrats pour le pavage en asphalte de nos rues qu'après la prochaine réunion du Conseil Municipal. Les autorisations peuvent en décider finalement.

Longueuil de Heiskell. Pour des raisons on le peut provenant d'un sang impur.

PILULES DE HEISKELL pour le Sang et le Foie. Elles agissent sur le foie: donnent aux yeux de l'éclat et un teint rose et brillant. Opèrent sur la boîte pinces 25c la boîte. Ventes par tous les droguistes ou envoyés par la maille par Heiskell, 110 rue de la Poudre, N. O.

ONGUENT. Pour des raisons on le peut provenant d'un sang impur.

PILULES DE HEISKELL pour le Sang et le Foie. Elles agissent sur le foie: donnent aux yeux de l'éclat et un teint rose et brillant. Opèrent sur la boîte pinces 25c la boîte. Ventes par tous les droguistes ou envoyés par la maille par Heiskell, 110 rue de la Poudre, N. O.

PILULES DE HEISKELL pour le Sang et le Foie. Elles agissent sur le foie: donnent aux yeux de l'éclat et un teint rose et brillant. Opèrent sur la boîte pinces 25c la boîte. Ventes par tous les droguistes ou envoyés par la maille par Heiskell, 110 rue de la Poudre, N. O.

PILULES DE HEISKELL pour le Sang et le Foie. Elles agissent sur le foie: donnent aux yeux de l'éclat et un teint rose et brillant. Opèrent sur la boîte pinces 25c la boîte. Ventes par tous les droguistes ou envoyés par la maille par Heiskell, 110 rue de la Poudre, N. O.

PILULES DE HEISKELL pour le Sang et le Foie. Elles agissent sur le foie: donnent aux yeux de l'éclat et un teint rose et brillant. Opèrent sur la boîte pinces 25c la boîte. Ventes par tous les droguistes ou envoyés par la maille par Heiskell, 110 rue de la Poudre, N. O.

PILULES DE HEISKELL pour le Sang et le Foie. Elles agissent sur le foie: donnent aux yeux de l'éclat et un teint rose et brillant. Opèrent sur la boîte pinces 25c la boîte. Ventes par tous les droguistes ou envoyés par la maille par Heiskell, 110 rue de la Poudre, N. O.

PILULES DE HEISKELL pour le Sang et le Foie. Elles agissent sur le foie: donnent aux yeux de l'éclat et un teint rose et brillant. Opèrent sur la boîte pinces 25c la boîte. Ventes par tous les droguistes ou envoyés par la maille par Heiskell, 110 rue de la Poudre, N. O.

PILULES DE HEISKELL pour le Sang et le Foie. Elles agissent sur le foie: donnent aux yeux de l'éclat et un teint rose et brillant. Opèrent sur la boîte pinces 25c la boîte. Ventes par tous les droguistes ou envoyés par la maille par Heiskell, 110 rue de la Poudre, N. O.

PILULES DE HEISKELL pour le Sang et le Foie. Elles agissent sur le foie: donnent aux yeux de l'éclat et un teint rose et brillant. Opèrent sur la boîte pinces 25c la boîte. Ventes par tous les droguistes ou envoyés par la maille par Heiskell, 110 rue de la Poudre, N. O.

PILULES DE HEISKELL pour le Sang et le Foie. Elles agissent sur le foie: donnent aux yeux de l'éclat et un teint rose et brillant. Opèrent sur la boîte pinces 25c la boîte. Ventes par tous les droguistes ou envoyés par la maille par Heiskell, 110 rue de la Poudre, N. O.

PILULES DE HEISKELL pour le Sang et le Foie. Elles agissent sur le foie: donnent aux yeux de l'éclat et un teint rose et brillant. Opèrent sur la boîte pinces 25c la boîte. Ventes par tous les droguistes ou envoyés par la maille par Heiskell, 110 rue de la Poudre, N. O.

LOI DE LA CHAMBRE NO 98.

Par M. Williams. No 70.] LOI. Créant une cour de juge de paix et un emploi de constable dans la paroisse de Westwego.

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, qu'une cour de juge de paix et des fonctions de constable additionnelles sont ici créées et établies pour la quatrième Ward de la paroisse Vernon, lesquelles seront dans la comté de East de ladite paroisse; et la juridiction de la nouvelle cour sera circonscrite avec la cour actuelle dans tout le ward.

Section 2. Il est en outre décrété, etc., que l'acte de l'Assemblée Générale qui a été adopté le 19 juillet 1898, relatif à la création d'une cour de juge de paix et de fonctions de constable additionnelles dans la paroisse de Westwego, est abrogé.

Section 3. Il est en outre décrété, etc., que l'acte de l'Assemblée Générale qui a été adopté le 19 juillet 1898, relatif à la création d'une cour de juge de paix et de fonctions de constable additionnelles dans la paroisse de Westwego, est abrogé.

Section 4. Il est en outre décrété, etc., que l'acte de l'Assemblée Générale qui a été adopté le 19 juillet 1898, relatif à la création d'une cour de juge de paix et de fonctions de constable additionnelles dans la paroisse de Westwego, est abrogé.

Section 5. Il est en outre décrété, etc., que l'acte de l'Assemblée Générale qui a été adopté le 19 juillet 1898, relatif à la création d'une cour de juge de paix et de fonctions de constable additionnelles dans la paroisse de Westwego, est abrogé.

Section 6. Il est en outre décrété, etc., que l'acte de l'Assemblée Générale qui a été adopté le 19 juillet 1898, relatif à la création d'une cour de juge de paix et de fonctions de constable additionnelles dans la paroisse de Westwego, est abrogé.

Section 7. Il est en outre décrété, etc., que l'acte de l'Assemblée Générale qui a été adopté le 19 juillet 1898, relatif à la création d'une cour de juge de paix et de fonctions de constable additionnelles dans la paroisse de Westwego, est abrogé.

Section 8. Il est en outre décrété, etc., que l'acte de l'Assemblée Générale qui a été adopté le 19 juillet 1898, relatif à la création d'une cour de juge de paix et de fonctions de constable additionnelles dans la paroisse de Westwego, est abrogé.

Section 9. Il est en outre décrété, etc., que l'acte de l'Assemblée Générale qui a été adopté le 19 juillet 1898, relatif à la création d'une cour de juge de paix et de fonctions de constable additionnelles dans la paroisse de Westwego, est abrogé.

Section 10. Il est en outre décrété, etc., que l'acte de l'Assemblée Générale qui a été adopté le 19 juillet 1898, relatif à la création d'une cour de juge de paix et de fonctions de constable additionnelles dans la paroisse de Westwego, est abrogé.

Section 11. Il est en outre décrété, etc., que l'acte de l'Assemblée Générale qui a été adopté le 19 juillet 1898, relatif à la création d'une cour de juge de paix et de fonctions de constable additionnelles dans la paroisse de Westwego, est abrogé.

Section 12. Il est en outre décrété, etc., que l'acte de l'Assemblée Générale qui a été adopté le 19 juillet 1898, relatif à la création d'une cour de juge de paix et de fonctions de constable additionnelles dans la paroisse de Westwego, est abrogé.

Section 13. Il est en outre décrété, etc., que l'acte de l'Assemblée Générale qui a été adopté le 19 juillet 1898, relatif à la création d'une cour de juge de paix et de fonctions de constable additionnelles dans la paroisse de Westwego, est abrogé.

Section 14. Il est en outre décrété, etc., que l'acte de l'Assemblée Générale qui a été adopté le 19 juillet 1898, relatif à la création d'une cour de juge de paix et de fonctions de constable additionnelles dans la paroisse de Westwego, est abrogé.

Section 15. Il est en outre décrété, etc., que l'acte de l'Assemblée Générale qui a été adopté le 19 juillet 1898, relatif à la création d'une cour de juge de paix et de fonctions de constable additionnelles dans la paroisse de Westwego, est abrogé.

Section 16. Il est en outre décrété, etc., que l'acte de l'Assemblée Générale qui a été adopté le 19 juillet 1898, relatif à la création d'une cour de juge de paix et de fonctions de constable additionnelles dans la paroisse de Westwego, est abrogé.

Section 17. Il est en outre décrété, etc., que l'acte de l'Assemblée Générale qui a été adopté le 19 juillet 1898, relatif à la création d'une cour de juge de paix et de fonctions de constable additionnelles dans la paroisse de Westwego, est abrogé.

Section 18. Il est en outre décrété, etc., que l'acte de l'Assemblée Générale qui a été adopté le 19 juillet 1898, relatif à la création d'une cour de juge de paix et de fonctions de constable additionnelles dans la paroisse de Westwego, est abrogé.

Section 19. Il est en outre décrété, etc., que l'acte de l'Assemblée Générale qui a été adopté le 19 juillet 1898, relatif à la création d'une cour de juge de paix et de fonctions de constable additionnelles dans la paroisse de Westwego, est abrogé.

Section 20. Il est en outre décrété, etc., que l'acte de l'Assemblée Générale qui a été adopté le 19 juillet 1898, relatif à la création d'une cour de juge de paix et de fonctions de constable additionnelles dans la paroisse de Westwego, est abrogé.

Section 21. Il est en outre décrété, etc., que l'acte de l'Assemblée Générale qui a été adopté le 19 juillet 1898, relatif à la création d'une cour de juge de paix et de fonctions de constable additionnelles dans la paroisse de Westwego, est abrogé.

Section 22. Il est en outre décrété, etc., que l'acte de l'Assemblée Générale qui a été adopté le 19 juillet 1898, relatif à la création d'une cour de juge de paix et de fonctions de constable additionnelles dans la paroisse de Westwego, est abrogé.

Section 23. Il est en outre décrété, etc., que l'acte de l'Assemblée Générale qui a été adopté le 19 juillet 1898, relatif à la création d'une cour de juge de paix et de fonctions de constable additionnelles dans la paroisse de Westwego, est abrogé.

Section 24. Il est en outre décrété, etc., que l'acte de l'Assemblée Générale qui a été adopté le 19 juillet 1898, relatif à la création d'une cour de juge de paix et de fonctions de constable additionnelles dans la paroisse de Westwego, est abrogé.

Section 25. Il est en outre décrété, etc., que l'acte de l'Assemblée Générale qui a été adopté le 19 juillet 1898, relatif à la création d'une cour de juge de paix et de fonctions de constable additionnelles dans la paroisse de Westwego, est abrogé.

Section 26. Il est en outre décrété, etc., que l'acte de l'Assemblée Générale qui a été adopté le 19 juillet 1898, relatif à la création d'une cour de juge de paix et de fonctions de constable additionnelles dans la paroisse de Westwego, est abrogé.

Section 27. Il est en outre décrété, etc., que l'acte de l'Assemblée Générale qui a été adopté le 19 juillet 1898, relatif à la création d'une cour de juge de paix et de fonctions de constable additionnelles dans la paroisse de Westwego, est abrogé.

Section 28. Il est en outre décrété, etc., que l'acte de l'Assemblée Générale qui a été adopté le 19 juillet 1898, relatif à la création d'une cour de juge de paix et de fonctions de constable additionnelles dans la paroisse de Westwego, est abrogé.

Section 29. Il est en outre décrété, etc., que l'acte de l'Assemblée Générale qui a été adopté le 19 juillet 1898, relatif à la création d'une cour de juge de paix et de fonctions de constable additionnelles dans la paroisse de Westwego, est abrogé.

LOI DE LA CHAMBRE NO 113.

Par M. Armstrong. No 67.] LOI. Autorisant William Durbridge, de la ville de Baie St Louis, Mississippi, à poursuivre l'Etat de la Louisiane.

Attendu que William Durbridge, prétend posséder et avoir en sa possession certaines réclamations contre l'Etat de la Louisiane basées sur un certain prétendu contrat conclu avec l'Etat de la Louisiane d'une part, représenté par William S. Medgett, président du Bureau des Commissaires, nommé en vertu de l'acte intitulé: un acte pour l'Etat de la Louisiane, et à la navigation de la Rivière Rouge, approuvé le 8 septembre 1868; et André S. Oliver et George Alban, d'autre part. Et attendu que demande a été faite par ledit William Durbridge aux autorités compétentes pour le paiement du montant réclamé comme dû en vertu des termes du prétendu dit contrat, et la somme d'argent réclamée comme due audit William Durbridge n'a été payée; et attendu que l'acte qui a été adopté par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, le 19 juillet 1898, relatif à la poursuite de l'Etat de la Louisiane, est abrogé.

Section 2. Il est en outre décrété, etc., que l'acte de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, le 19 juillet 1898, relatif à la poursuite de l'Etat de la Louisiane, est abrogé.

Section 3. Il est en outre décrété, etc., que l'acte de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, le 19 juillet 1898, relatif à la poursuite de l'Etat de la Louisiane, est abrogé.

Section 4. Il est en outre décrété, etc., que l'acte de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, le 19 juillet 1898, relatif à la poursuite de l'Etat de la Louisiane, est abrogé.

Section 5. Il est en outre décrété, etc., que l'acte de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, le 19 juillet 1898, relatif à la poursuite de l'Etat de la Louisiane, est abrogé.

Section 6. Il est en outre décrété, etc., que l'acte de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, le 19 juillet 1898, relatif à la poursuite de l'Etat de la Louisiane, est abrogé.

Section 7. Il est en outre décrété, etc., que l'acte de